

Description

Le conducteur ou la conductrice de taxi transportent des passagers (clients) dans leurs véhicules, d'un endroit à un autre, à partir d'une adresse indiquée par appel téléphonique ou d'un arrêt réservé aux taxis. Professionnels du volant et bons connaisseurs de l'emplacement des rues et des édifices d'une ville, ils ont le souci de choisir le meilleur itinéraire possible selon les conditions de circulation afin d'assurer à leur clientèle un transport rapide et sécurisé.

Leurs principales activités consistent à:

Transport de la clientèle

- établir une stratégie de travail, optimiser son emploi du temps en se trouvant aux bons endroits (gares, aéroports, boîtes de nuit, musées, etc.) au bon moment, en tenant compte du trafic et de l'horaire;
- entretenir une bonne relation commerciale avec la clientèle en sachant s'adapter à la demande et en valorisant le service professionnel;
- prendre en charge les clients soit à une adresse indiquée par téléphone, soit à une station de taxi, soit dans la rue;
- aider les personnes âgées ou handicapées à monter et à descendre du véhicule, et à porter leurs bagages;
- conduire les usagers au lieu demandé, à toute heure du jour ou de la nuit;
- encaisser le prix de la course indiqué sur le compteur en fonction de la tarification locale;

Entretien du véhicule

- assurer l'entretien courant du véhicule: laver la carrosserie, les vitres, nettoyer l'intérieur;
- maintenir le taxi en bon état de marche, effectuer régulièrement des contrôles et des vérifications, procéder à des réparations simples et remplacer certaines pièces défectueuses.

Environnement de travail

Le conducteur ou la conductrice de taxi peuvent exercer leur métier soit comme indépendants (propriétaires ou locataires du véhicule), soit comme salariés auprès d'une société, d'un particulier ou d'une entreprise. Conduire un taxi est une activité de service exigeante qui s'exerce avec des horaires particuliers: travail de nuit, week-ends, jours fériés. Les conducteurs de taxi sont cependant soumis à une réglementation stricte quant à la durée hebdomadaire maximale de travail. Lorsqu'ils sont au volant, les conducteurs de taxi sont seuls maîtres à bord.

Formation

La formation de conducteur ou de conductrice de taxi s'acquiert à temps partiel.

Lieu

- recommandé auprès d'un-e moniteur-trice de conduite agréé-e.

Durée

- de quelques semaines à environ 4 mois.

Conditions d'admission (permis d'élève conducteur-trice de taxi)

- permis de conduire catégorie B depuis 1 an au moins, sans infraction aux règles de la circulation;
- examen médical;
- extrait du casier judiciaire.

Titre obtenu

- permis de conduire TPP (transport professionnel de personnes-code 121), valable dans toute la Suisse.

Remarque: certains cantons ou certaines communes exigent également d'obtenir une autorisation ou de passer un examen spécifique qui donne le droit d'exercer dans un secteur ou un territoire limité.

Contenu

Cours théoriques

- ordonnance OTR 2 pour le TPP (gestion du travail et du temps de repos);

Cours pratiques

- sur la route avec véhicule équipé;

Examens théorique et pratique

Cours spécifiques exigés par certaines villes

- règlements sur le service des taxis, topographie de la ville et du canton, notions d'allemand ou d'anglais selon les villes, maniement du compteur, etc.

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Aptitude à travailler de façon indépendante
- Capacité à s'adapter à un horaire irrégulier ou de nuit
- Bonne acuité visuelle
- Sens de l'orientation
- Autonomie et débrouillardise
- Résistance physique
- Sens de l'accueil

Perspectives professionnelles

Dans le cadre de l'évolution professionnelle, la promotion pour un conducteur ou une conductrice de taxi consiste à s'installer à son compte, d'avoir une entreprise de taxis et d'organiser son travail comme il ou elle l'entend.

Cependant, certaines villes pratiquent un numerus clausus et ne délivrent qu'un nombre limité d'autorisations de stationner sur le domaine public. Les délais pour obtenir une autorisation sont parfois longs.

Face à la concurrence liée au développement d'autres services de transport ou des transports en commun, notamment dans les grandes villes, les conducteurs de taxi évoluent vers une plus grande diversification des services: transports de personnes à mobilité réduite, en minibus, prestations liées au tourisme, etc.

Perfectionnement

Les conducteurs de taxi peuvent envisager les perfectionnements suivants:

- cours proposés par l'ASTAG-Groupe professionnel Taxi, diverses localités romandes;
- conducteur-trice des transports en commun, formation en emploi;
- permis de transport professionnel de personnes en limousine, formation en emploi, Genève;
- etc.

Pour plus de détails, consulter

www.orientation.ch/perfectionnement.

Professions voisines

- Conducteur de véhicules légers AFP/Conductrice de véhicules légers AFP
- Conducteur de véhicules lourds CFC/Conductrice de véhicules lourds CFC
- Conducteur des transports en commun/Conductrice des transports en commun

Adresses

Administration cantonale jurassienne
Office des véhicules
Rte de la Communance 45
2800 Delémont
Tél.: 032 420 71 20
<http://www.jura.ch/ovj>

Office cantonal des véhicules
Rte de Veyrier 86
1227 Carouge GE
Tél.: 022 388 30 30
<http://ge.ch/vehicules>

Office de la circulation et de la navigation du canton de Fribourg
Rte de Tavel 10
1700 Fribourg
Tél.: 026 484 55 55
<http://www.ocn.ch>

Office de la circulation routière et de la navigation
Centre d'expertise et d'exams Seeland / Jura bernois
Route Principale 1
2552 Orpund
Tél.: 031 635 80 80
<http://www.pom.be.ch>

Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN)
Champs-Corbet 1
Malvilliers
2043 Boudevilliers
Tél.: 032 889 13 99
<http://www.scan-ne.ch>

Service de la circulation routière et de la navigation du canton du Valais
Avenue de France 71
Case postale 1247
1951 Sion
Tél.: 027 606 71 00
<http://www.vs.ch/autos>

Service intercommunal des taxis
Secrétariat général de la sécurité et de l'économie SE
Place de la navigation 10
Case postale 5354
1006 Lausanne
Tél.: 021 315 32 32
<https://www.lausanne.ch/officiel/administration/securite-et-economie/secretariat-general-se/unites-administratives/service-intercommunal-des-taxis.html>

Taxisuisse
M. Christoph Wieland, président
Case postale 363
3280 Morat
Tél.: 026 670 59 59
<http://www.astag.ch>